



**Programme des Nations Unies pour le Développement**  
**Pays: Mauritanie**

**Document de Projet**

**Titre du Projet :**

**Enquêtes Techniques en Mauritanie**

1: D'ici 2011, la situation économique et sociale de la Mauritanie est améliorée à travers le renforcement de la bonne gouvernance, de la démocratie et de l'Etat de droit.

**Effet(s) UNDAF:**

2: D'ici 2011, l'accès des pauvres et vulnérables à des emplois et revenus décents est amélioré sur la base d'une croissance inclusive et non discriminatoire

**Effet(s) attendus Programme de Pays:**

Les politiques nationales de développement et les dispositifs de prévention des crises contribuent à la protection et à la promotion des droits humains, particulièrement pour les groupes vulnérables

**Produit(s) attend(s):**  
*( qui résulteront du projet et tirés du CPAP )*

1. Les populations dans les zones suspectées de mines antipersonnel sont sécurisées.
2. les moyens techniques de déminage renforcés
3. Les capacités de gestion du programme renforcées

**Partenaire de mise en œuvre :**

Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

**Parties**

Programme National de Déminage Humanitaire pour le développement

**Responsables :**

**Brève Description**

Les activités prévues dans le cadre du projet consistent essentiellement à la réalisation des Enquêtes techniques pour sécuriser les populations et animaux des zones suspectées dans les localités de –Wad El Ghamboul et Nouadhibou et. Ces activités contribuent à la mise en œuvre des engagements de la Mauritanie dans le cadre de la Convention d'Ottawa (2010-2015). Elles contribuent à créer un environnement stable pour la sécurité des personnes, ainsi que pour le développement économique, particulièrement dans les localités affectées par les mines. Le projet favorise la libre circulation dans les zones affectées, afin de dynamiser les échanges économiques, l'utilisation des zones pour les pâturages et dans le cadre du développement local, la protection du cheptel et la recherche minière dans les zones affectées.

Période du Programme:	2010-2011
Key Result Area (Strategic Plan):	_____
Atlas Award ID:	_____
Date début:	01/01/2011
Modalité (NEX)	
Date réunion PAC	14/06/2010
Arrangements de Gestion	NEX

<b>2010 AWP budget:</b>	<b>355.518 US \$</b>
<b>Donateurs (Allemagne) :</b>	<b>202.915 US \$</b>
<b>Italie :</b>	<b>89.838 US</b>
<b>Gouvernement RIM :</b>	<b>7 000 000 MRO</b>
	<b>(28,000 \$</b>
<b>equivalent, in-kind)</b>	

1 Euro : 1.38 Dollar cours du .N.U pour le Novembre 2010.

Approuvé par le Gouvernement Mauritanien, Monsieur **Mohamed Ould BOILH**, Ministre de l'intérieur et de la décentralisation



13 JAN 2011

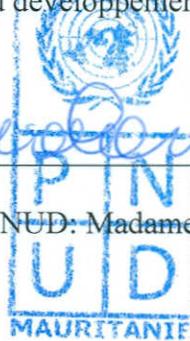
13 JAN 2011



Approuvé par le Gouvernement Mauritanien, Monsieur **Sidi Ould Ould Tah**, Ministre des affaires économiques et du développement,

*Sidi Ould Ould Tah* 29/12/2010

Approuvé par le PNUD: Madame **Ilaria Carnevali**, Représentante Résidente a.i en Mauritanie



## Acronymes

ERW	Engins de guerre non explosés
LIS	Etude socio-économique sur l'impact des mines
PNDHD	Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement



## I. CONTEXTE NATIONAL

---

Le problème des mines terrestres remonte au conflit du Sahara occidental de 1975 à 1978. Les deux régions affectées par les mines Daklet Nouadhibou et Tiris Zemmour se situent dans le nord du pays. Elles couvrent un secteur de 310.000 km<sup>2</sup> et regroupent 12% de la population (294.000).

En Mauritanie en plus de la destruction le 05 décembre 2005, les réserves des mines antipersonnel, a développé un certain nombre d'arrangements institutionnels pour lui permettre de respecter ses engagements internationaux concernant le Traité d'interdiction des mines antipersonnel et d'autres instruments qui règlent l'utilisation des mines et autres restes explosifs de guerre (ERW). Le Gouvernement a créé la Commission nationale pour le suivi du traité d'Ottawa et les actions contre les mines antipersonnel. Le Programme National de déminage Humanitaire (PNDHD) au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation créée en 2006 constitue le cadre intentionnel d'organisation de la réponse. En outre, le Gouvernement a fermement énoncé qu'il comptait respecter ses engagements issus du traité d'Ottawa d'ici 2011.

En 2006, grâce à l'appui du gouvernement Suédois, la Mauritanie a réalisé une étude d'impact des mines certifiée par les Nations Unies en 2007 qui a pu préciser l'ampleur de la contamination des wilayas affectées. Cette étude a permis de préciser que 76 Km<sup>2</sup> sont suspectés couvrant 60 communautés réparties comme suit (i) 03 à impact fort ; (ii) 20 à impact moyen et (iii) 37 à impact faibles. Sur la base des priorités de cette étude, le Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement (PNDHD) a mené plusieurs opérations de déminage et de dépollution en plus des autres piliers de la convention d'Ottawa à savoir la sensibilisation contre le danger des mines et l'assistance aux victimes.

Le pays a adopté en 2006 une stratégie Nationale de lutte antimines qui prend en charge l'ensemble des composantes de la convention. En plus de la réduction du nombre d'accidents, l'action contre les mines soutiendra la croissance économique particulièrement à travers l'extraction minière, le tourisme et l'élevage du bétail. Une action urgente est nécessaire en raison de :

- L'affectation de la ville de Nouadhibou, capitale économique du pays, dispose d'un port construit pour l'exportation du fer ;
- La route goudronnée récemment ouverte entre Nouakchott à Nouadhibou, a augmenté le trafic du commerce ;
- Les nomades font paître leurs troupeaux dans le nord du pays lourdement miné ;
- Le nouveau plan de paix proposé pour le Sahara occidental permettra d'achever l'Union du Maghreb Arabe, laissant de vastes secteurs minés en son centre ce qui posera également un défi à lever ;
- Les activités d'exploration (pétrole, gaz, minerais) se sont accélérées depuis l'annonce de la première découverte de pétrole dans le pays vers la fin de 2003.

Les trois régions affectées par les mines du nord de la Mauritanie renferment des mines antipersonnel et des munitions non explosées datant de la guerre du Sahara. Depuis la fin de cette guerre en 1978, les populations nomades de cette zone n'ont pas connu le moindre répit. Les mines ont été installés sans aucun égard pour le mode de vie des communautés locales et principalement autour des points d'eau, les privant ainsi de l'accès à l'eau et limitant dramatiquement leurs activités de transhumance, sur les axes plus fréquentés.

Pendant une période de trente ans, les activités économiques et de développement de cette région ont été influencés par l'impact des mines, en particulier celles relatives au pâturage et à la reproduction des animaux. Les mines ont considérablement réduit les mouvements de transhumance et ont eu un effet néfaste sur le commerce entre les tribus (au Maroc, Sahara, Occidental et en Mauritanie). 12% des populations habitent dans ces régions désertiques affectées par les mines ce qui rend l'accès aux camps des nomades, déjà enclavés plus difficile. Pendant la saison des pluies, quand la végétation est propice au pâturage, cette région désertique est célèbre pour la qualité nutritive de sa végétation pour les animaux, particulièrement les chameaux. Dans la région affectée par les mines du Tiris Zemmour, les chameaux coûtent deux fois plus chers que partout ailleurs en Mauritanie.

Il faut noter également que les régions du nord sont les plus grands gisement minéraux, notamment en fer, or et il y aurait aussi des indices de pétrole et d'uranium. La production de la SNIM, soit environ 7 000 000 tonnes de fer exportés par an et à la lumière des récentes prospections, ce chiffre pourrait atteindre 11 000 000 tonnes par an. La découverte de nouvelles richesses en minéraux attire la convoitise de plusieurs compagnies minières et suscite un plus grand intérêt économique.

La vision à l'horizon 2015 est que la Mauritanie soit débarrassée de toutes les mines antipersonnel et munitions non explosées contenues au sein des zones affectées connues de son territoire conformément au traité d'interdiction des mines antipersonnel afin de : (i) promouvoir la libre circulation des personnes et des bien et les activités économiques de développement dans un environnement adéquat ; (ii) promouvoir la réhabilitation des survivants des accidents de mine et leur intégration sociale ; et (iii) développer la capacité nationale pour prendre en charge les problèmes résiduels des mines /ERW qui pourraient se présenter pour le respect des engagements du traités et d'entreprendre des activités d'éducation sur les dangers de mines et des munitions non explosées.

Les objectifs stratégiques poursuivis par le PNDHD pour la période (2010 – 2015) s'articulent autour des objectifs suivants :

- ✓ **Déminer toutes les zones affectées potentielles identifiées avant janvier 2015** à travers la réalisation des Enquêtes techniques et réduire la superficie avant fin 2013 et d'entreprendre le déminage de toutes les zones affectées identifiées avant janvier 2015.
- ✓ **Réduire les accidents de mine pour atteindre Zéro victime** à travers la Clôture et le marquage de tous les champs de mines antichars non concernés par la Convention d'Ottawa ainsi que la réalisation des campagnes d'éducation sur les danger des mines dans les zones affectées par les réseaux d'ONG locales.
- ✓ **Assurer des soins médicaux à tous les survivants d'accident des mines et leur donner accès à l'assistance requise pour leur permettre de s'intégrer dans la vie sociale.** La réalisation de cet objectif passe par le renforcement des capacités du CNORF (Centre National d'Orthopédie et de Réhabilitation Fonctionnelle) sous la tutelle du Ministère de la Santé et impliquer des partenaires ou organisations internationales impliquées dans la réhabilitation des survivants d'une part et l'accès à la formation professionnelle aux survivants des accidents de mine pour leur permettre de s'intégrer dans leur communauté.
- ✓ **Développer et entretenir à tous les niveaux les capacités nationales pour soutenir l'exécution de l'ensemble du programme.** à travers le développement des capacités nationales de planification, de formation, de contrôle/évaluation et de déminage pour

affronter toutes les menaces et tous les dangers résiduels des mines, et l'intégration de la lutte antimines dans les programmes nationaux (lutte contre la pauvreté, de développement, etc...) et budgets afin de promouvoir une exécution durable.

Les mines anti-personnel et les engins non explosés, au nord de la Mauritanie, continuent de constituer une menace pour la vie des populations locales, en particulier les nomades.

Les appuis techniques et financiers au cours des dernières années ont permis au PNDHD de réaliser un certain nombre d'actions dont principalement :

- Une étude sur l'impact des mines (LIS) ;
- La réalisation de 15 études techniques dans des zones à haut risque ;
- La sensibilisation contre le danger des mines ;
- Une étude sur les besoins de l'assistance aux victimes et le renforcement des capacités du PNDHD ;
- La sensibilisation de toutes les écoles dans les wilayas affectées ;
- Le marquage par 150 panneaux constitués de fûts avec le sigle danger de mine peint selon les normes IMAS sur 5 000 000 m<sup>2</sup> de zones dangereuses ;
- La pose des panneaux géants à l'entrée et à la sortie de Boulanouar et au carrefour de la route de Dakhla ainsi qu'à Inal et Tmeymichatt ;
- La distribution de 12 000 affiches, de 5880 livrets et 3800 affiches pour la sensibilisation des populations ;
- La formation de 45 relais communautaires des villes de Boulanouar, Inal et Tmeymichatt ;
- 20 guides touristiques des régions de Nouadhibou, Zouerate ;
- La formation de 34 directeurs et enseignants de 17 écoles de Nouadhibou sur le danger des mines, dans le cadre d'une campagne ayant permis de toucher environ 60 560 nomades et 6 500 élèves ;
- Le déminage d'environ 24 Km<sup>2</sup> sur les 76 KM<sup>2</sup> déclarés dans la LIS.
- La Mauritanie vient de soumettre une demande d'Extension des délais de déminage conformément aux dispositifs de l'article 5 de la convention.

Malgré les progrès accomplis au cours de dernières années, le programme souffre des problèmes et contraintes suivantes relatifs à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des plans d'action, la lenteur dans les opérations de déminage compte tenu de terrain difficile et le manque de renouvellement de matériel de déminage vétuste.

Face à cette situation, l'appui attendu dans le cadre du présent projet permettra de réaliser des enquêtes techniques dans des zones identifiées à haut risque et renforcera d'avantage les capacités nationales dans le déminage

## II. STRATEGIE D'INTERVENTION

---

Ce projet commun est mis en œuvre par le Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement (PNDHD) en collaboration avec le PNUD. Il est lié aux résultats de l'UNDAF en matière de renforcement de la gouvernance et de promotion des droits de l'homme. Il vise à atteindre le résultat d'une bonne mise en œuvre de la convention d'Ottawa sur le déminage humanitaire.

L'action anti-mines 2010 en Mauritanie est inscrite dans le Portfolio 2010 (sous les projets opérations de déminage, éducation sur le danger des mines et assistance aux victimes) de la Mauritanie dans le domaine de l'action du déminage humanitaire.

Les activités du projet permettront de réaliser des Enquêtes techniques et d'entreprendre les opérations de déminage dans la commune de Boulenwar et de Nouadhibou dans la région de Daklet Nouadhibou. Cette opération va permettre également d'assurer la viabilité des zones suspectes en vue de leurs exploitations par les populations des localités environnantes.

Le PNDHD est responsable sur le plan technique de la supervision des opérations de déminage qui seront réalisées par les unités spécialisées du Génie Militaire. Il effectuera également les opérations de contrôle et d'assurance qualité. Les travaux seront certifiés avant leur restitution des terres déminées ou relâchées.

## III. COMPOSANTES

---

**Produit 1** : Les populations dans les zones suspectées de mines antipersonnel sont sécurisées.

Les Enquêtes techniques sont mises en œuvre dans les 4 zones ciblées et classées dans la LIS avec un impact moyen à proximité de Boulenwar et de Zouerate :

Les sites à Boulenwar (Region daklet Nouadhibou) sont :

- Boulenwar
- et Wad El Ghamboul

Les Sites à Zouerate (Wilaya de Tiriz Zemour) sont :

- Zmeilet Legtouta
- Wad El Gamboul

Ces opérations permettront :

- Les limites des zones minées connues ( Boulenwar Wad El Ghamboul) ;  
Confirmer les types de mines anti-personnel, anti-char ou les engins non explosés ;
- Aider à la planification des opérations de déminage ;
- Neutraliser et détruire les mines si le champ de mines est limité (petit)
- Les certificats des qualités du travail en fonction des normes internationales sont établies.
- Mise à jour de la base de données IMSMA ;
- Le renforcement des moyens de transports ;
- Campagne de sensibilisation contre le danger des mines des populations des zones affectées (par les ONGs et la radio rurale)

**Produit 2** : La gestion du projet est assurée

- Le renforcement en formation du personnel Technique du PNDHD ;
- Outils de programmation et de suivi évaluation développés.

#### IV. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES : (CF. TABLEAU ANNEXE)

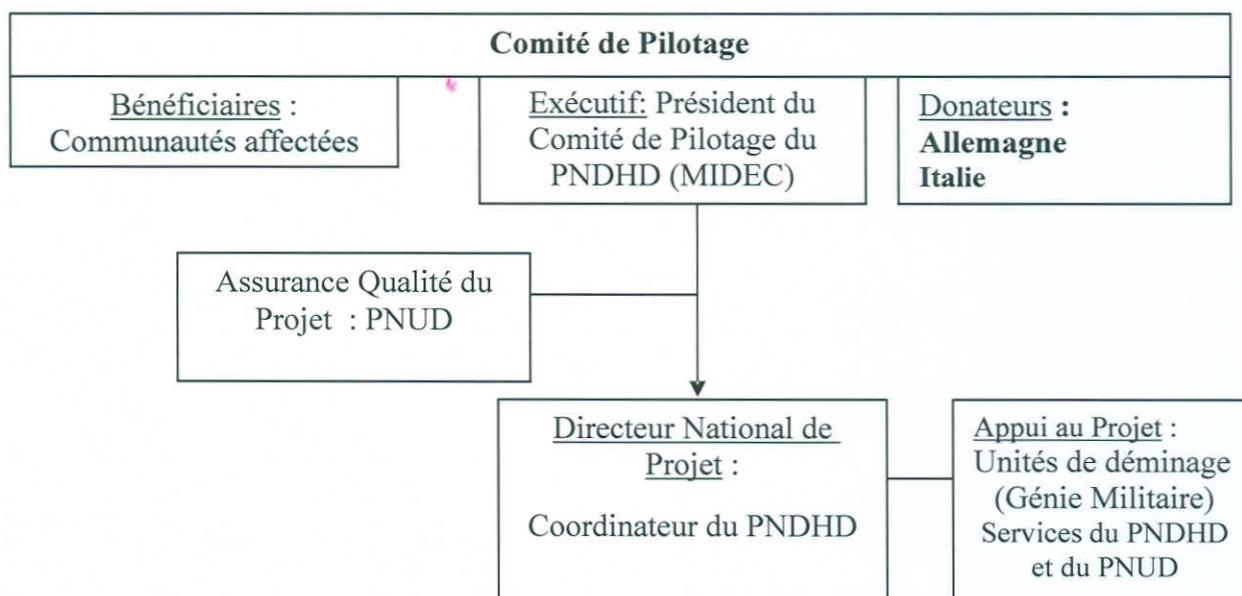
#### V. ARRANGEMENTS DE GESTION

Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d'Exécution Nationale (NEX), en étroite coordination avec l'ensemble des partenaires impliqués.

La mise en œuvre du projet se fera ainsi qu'il suit :

- L'exécution des activités et la gestion des fonds sera assurée, conformément à la modalité NEX, par le directeur du PNDHD, coordinateur national de l'action anti mines, avec l'appui des services du PNUD. Le PNUD suivra les activités en collaboration avec le PNDHD et utilisera le système de gestion ATLAS pour enregistrer les activités et les dépenses du projet. Les paiements se feront sur la des activités retenues dans le plan d'action adopté par les organes de gestion sur la base de Demandes de Paiement Direct.
- Le Programme (PNDHD) est chargé de la mise en œuvre du projet sur le plan administratif, financier et technique, en collaboration avec les services du PNUD.. En outre, est chargé de mobiliser la contrepartie nationale et de réaliser les activités prises en charge par le budget sur les fonds de la contrepartie nationale.

Le dispositif de mise en œuvre du projet est ainsi fixé :



### Le Comité de Pilotage:

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonctions de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP;
- Conduire les revues annuelles du projet.
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

Le comité de pilotage se réunit trimestriellement et peut se réunir à tout moment à la demande du DNP ou sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

### Le Directeur National de Projet

Le Directeur National du Projet est le Coordinateur du Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement (PNDHD). Il gère le projet au quotidien au nom et pour le compte du Gouvernement en collaboration avec le PNUD. Il est chargé de l'exécution du Plan d'action adopté par le Comité de Pilotage.

### Le Support de Projet

Il s'agit d'une assistance sous forme d'appui au Directeur National. Le support de projet fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités : rédaction des PV des réunions, préparation des DPD, gestion des contrats des consultants, suivi des dépenses du projet, suivi du budget et reporting.

## **II.2 Appui du bureau de Pays**

En accord avec les termes de la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et l'entité gouvernementale de mise en œuvre, le bureau de Pays fournira les services d'appui à la mise en œuvre comme suit :

- Identification et/ou recrutement de consultants internationaux ;
- Acquisition des équipements prévus dans le cadre du projet sur la base des Spécifications Technique fournis par la Coordination et adopté par le PNUD ;
- Paiement aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions ;
- Identification et exécution des activités de formation.

## **V. CONTEXTE JURIDIQUE**

---

Le présent document de programme constitue l'instrument visé à l'article 1<sup>er</sup> de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Programme des Nations Unies pour le Développement, le 19 juillet 1979. Il en découle, notamment, que toutes les acquisitions dans le cadre du présent projet sont exonérées des taxes et impôts.

## **VI. CONTRAINTES**

---

Les risques susceptibles d'influencer l'atteinte des résultats escomptés pourraient être :

- Les changements institutionnels et/ou la lenteur administrative ;
- Les conditions climatiques et les caractéristiques du sol ;
- Les difficultés de mise en œuvre liées à la mise en place des fonds.

## **VII. SUIVI ET EVALUATION**

---

Les actions de suivi et évaluation de ce projet s'inscrivent dans le cadre du plan de suivi et évaluation du Bureau du PNUD. Elles seront réalisées à travers :

- L'élaboration des rapports trimestriels d'activités et d'exécution financière et des comptes rendus de visites sur le terrain ;
- Le partage des résultats des évaluations avec l'ensemble des acteurs ;
- L'audit du projet
- L'élaboration d'un rapport final au donateur.

Par ailleurs, le PNDHD effectuera des opérations d'assurance et de contrôle qualité, conformément aux normes internationales en déminage humanitaire.

### **Au cours du cycle annuel de projet :**

- Rapport trimestriel d'avancement : Sur la base des informations ci-dessus dans Atlas, un rapport d'avancement du projet (PPR) sera soumis par l'assurance du projet (le chargé de programme PNUD) en utilisant le format standard disponible à cet effet. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution ou les deux), le Directeur National devra présenter un AWP Atlas révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revue et planification trimestrielles : Sur la base du PPR, le CDR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve le plan de travail révisé et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.
- Mise à jour du journal des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes de modification.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion  
Annuellement

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National du projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.
- Revue annuelle de Projet : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.

**Plan de suivi/évaluation :**

Partenaires destinataires de l'information	Information Requise	Responsable	Fréquence	Méthode
Comité de Pilotage	Plan de travail annuel	Directeur du projet	Au démarrage du projet	Email et courrier
	Plan de travail trimestriel	Directeur du projet	Trimestriellement	idem
	Rapport d'activités et financier trimestriel	Directeur du projet	Trimestriellement	idem
	visites de terrain	Directeur du projet	Trimestriellement	idem
Siège, donateurs et partenaires nationaux	Rapport d'évaluation	Comité de pilotage	Une évaluation	idem
	Rapport d'activités et financier trimestriel pour le siège et les partenaires nationaux et annuel pour les donateurs	Directeur .du projet	Tous les trois mois	idem

## Cadre de Ressources et de Résultats

**Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays D'ici 2010**, la situation économique et sociale de la Mauritanie est améliorée à travers le renforcement de la bonne gouvernance, de la démocratie et de l'Etat de droit.

**Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays, y compris les données de base et les cibles:**

Les politiques nationales de développement et les dispositifs de prévention des crises contribuent à la protection et à la promotion des droits humains, particulièrement pour les groupes vulnérables.

**Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2008-2011):**

Les populations des zones affectées à Boulenwoir et Nouadhibou (PK 55) par les mines antipersonnel sont sécurisées.

**Partenariat Stratégique : Gouvernement Allemand**

**Titre et Numéro d'Identification de Projet (N° ATLAS de l'Award):**

PRODUITS ESCOMPTEES	CIBLES DES PRODUITS (SUR LES ANNEES)	PRINCIPALES ACTIVITES	PARTIES RESPONSABLES	INTRANTS (USD)
<p><b>Produit 1 :</b> Les populations dans les zones suspectées de mines antipersonnel sont sécurisées.</p> <p><u>Données de base:</u> <i>Zones infectées non identifiées</i> <u>Indicateurs:</u> 100% de mines neutralisées</p>	<p><u>Cibles (2010-2011) :</u> - Résultats de l'enquête techniques réalisées ; - Contrôle de qualité assurée selon les normes internationales ; - Type de mines identifiés et détruit ; - Base de données IMSMA mise à jour.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Réalisation d'une enquête technique dans les zones cibles du projets (Boulenwar, Wad El Ghamboul et Tris Zemhour ;</li> <li>2 La supervision de la technique et du déroulement des travaux de l'enquête ;</li> <li>3 Contrôle de qualité des résultats de l'enquête ;</li> <li>4 Opérations de déminage de la zone ;</li> <li>5 Réparation des détecteurs de mines de type Vallon ;</li> <li>6 des campagnes de sensibilisation des populations à travers la Radio rurale de Nouadhibou électorales et les ONGs</li> </ol>	<p>PNDHD <i>Génie Militaire</i> PNUD</p>	334552
<p><b>Produit 2</b> La gestion du projet est assurée.</p> <p>Données de base: Capacité limitée et besoins en outils de programmes et de suivi. <u>Indicateur :</u> Les objectifs du Programme atteints</p>	<p><u>Cibles (2010-2011)</u> - Le renforcement en formation du personnel Technique du PNDHD ; - Outils de programmation et de suivi évaluation développés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation et formation des cadres du PNDHD;</li> <li>2. Formation et spécialisation de 2 cadres du PNDHD en déminage</li> <li>3. Appui au fonctionnement (entretien et réparation de véhicule, et moyens de détection et fourniture de bureau)</li> <li>4. Evaluation/Audit</li> </ol>	<p>PNDHD PNUD</p>	30167
<b>0Frais de gestion 7%</b>				<b>20966</b>
<b>TOTAL</b>				<b>230915</b>

## Plan d'Action du Programme

Produits Attendus	Activités Programmées	Chronogramme				Responsables	Source de fonds	Budget Prévu	
		T 1	T 2	T 3	T 4			Description du budget	Montant en USD
<b>Produit 1 :</b> Les populations des zones suspectées de mines antipersonnel sont sécurisées.	Réalisation de deux Etudes techniques dans 2 zones suspectées (Boulenoir et Wad El gamboul)	X	X			PNDHD/Unités de Déminage Du Génie Militaire	Allemand	TDR de l'enquête Recrutement de spécialistes et Contrats	71750
	Réalisation de deux Etudes techniques et 2 zones suspectées (Wad El guah,, Zmeilit Leguetoutha)		x			PNDHD/Unités de Déminage Du Génie Militaire	Italie	Spécialistes des Unités de déminage	25330
	Supervision technique du déroulement des travaux de l'enquête a Daklet Nouadhibou (Boulenoir et Wad El Gamboul)	X	X			PNDHD	Allemand	Coût de l'opération	4899
	Supervision technique du déroulement des travaux de l'enquête Au Tiriz zemour Wad El guah,, Zmeilit Leguetoutha)		x			PNDHD	Italie	Cout de l'opération	5000
	Contrôle et Assurance Qualité, mise à jour de l'IMSMA et imprévus.		X			PNDHD	Allemand	Contrat	10150
	Opération de déminage de la zone de Daklet Nouadhibou		X			PNDHD	Allemand	Contrat Génie militaire	64945
	Opération de déminage dans la Région du Tiriz zemour (Wad El guah,, Zmeilit Leguetoutha)		x			PNDHD/G ENIE MILITAIRE	Italie	Contrat Génie Militaire	52508
	Réparation des détecteurs Vallon	X	X			PNUD	Allemand	a travers le service Achat du PNUD	21000
	Campagne radio rural de Nouadhibou pour la sensibilisation des populations des zones affectées	X	X			PNDHD	Allemand	Contrat Radio Rurale	5454

	Campagne de Sensibilisation auprès des écoles et milieu Nomade								Gvt			8349
	Campagne de sensibilisation et appui à au réseau d'ONG à Zouerate	x							Italie	Cout matériel Cout campagne		7000
	<b>Sous-total 1</b>											276385
Produit 2 La gestion du projet est assurée	- Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation et formation des cadres du PNDHD	X							Gvt	Formation		4000
	Formation de 2 cadres spécialiste en déminage	X							Gvt	Formation à l'étranger		10000
	Appui au fonctionnement (entretien et réparation de véhicule et matériel de détection et fourniture de bureau)	X							Contrepartie nationale			14000
	- Reporting, monitoring and évaluation								Allemand			2167
	<b>Sous total 2 :</b>											30167
	Frais de gestion (7%) du Projet											20966
<b>Total du projet</b>												<b>355518</b>